

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2016-006
Direction de l'urbanisme
Service de la planification et de l'aménagement du territoire
Objet : Projet de règlement RV-2016-XX-XX modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1226 à même une partie de la zone P1227, terrain du cimetière situé au 567, rue de Saint-Romuald, secteur Saint-Romuald)
Date : Le 8 mars 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Ce projet de règlement vise à modifier le *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* afin d'agrandir la zone H1226, autorisant les usages C1, H1 et P100, à même une partie de la zone P1227 (Annexe 1 : Plans de localisation).

La demande permettra l'agrandissement de quatre terrains résidentiels peu profonds situés sur la rue Lauréat-Vallière.

ANALYSE

La superficie visée équivaut à 6,10 m par 91,53 m et facilitera l'occupation de la cours arrière. Le projet de règlement ne compromet pas le projet d'agrandissement éventuel du cimetière adjacent à ces terrains, car le propriétaire du cimetière a lui-même déposé cette demande.

Le projet de règlement présenté est conforme au *Règlement RV-2011-11-12 sur le plan d'urbanisme*, au *Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé* et au *Projet de règlement RV-2015-15-04 modifiant ce dernier*.

Modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement

Le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement sera modifié de manière à agrandir la zone H1226 à même une partie de la zone P1227 (Annexe 2 : Projet de règlement).

Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement

Le 25 janvier 2016, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville ont recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter la présente modification au *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (CCUA-2016-00-07)*.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
N/A				

Conformément au *Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire*, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____

Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____

- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2016 _____ 2017 _____ 2018 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire P. L. Date : 8 / 03 / 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Procédure de modification réglementaire (Annexe 3)

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
M ^e Carole Roseberry, DAJG	4/03/2016	En validation avec le volet juridique afférent au projet de règlement, à son objet et à sa procédure de modification réglementaire

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la présente (Annexe 2). Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone H1226 à même une partie de la zone P1227.

- Liste des pièces jointes :
 Annexe 1 : Plans de localisation
 Annexe 2 : Projet de règlement RV-2016-XX-XX
 Annexe 3 : Procédure de modification réglementaire

Préparé par : Jean-François Jourdain, urbaniste		Titre d'emploi : Conseiller en urbanisme	
Recommandé par : <u>SERAFIN HAUMEL, GESTIONNAIRE DE PROJETS CORPORELS</u>			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : <u>[Signature]</u>		Date : 2016 / 03 / 09	

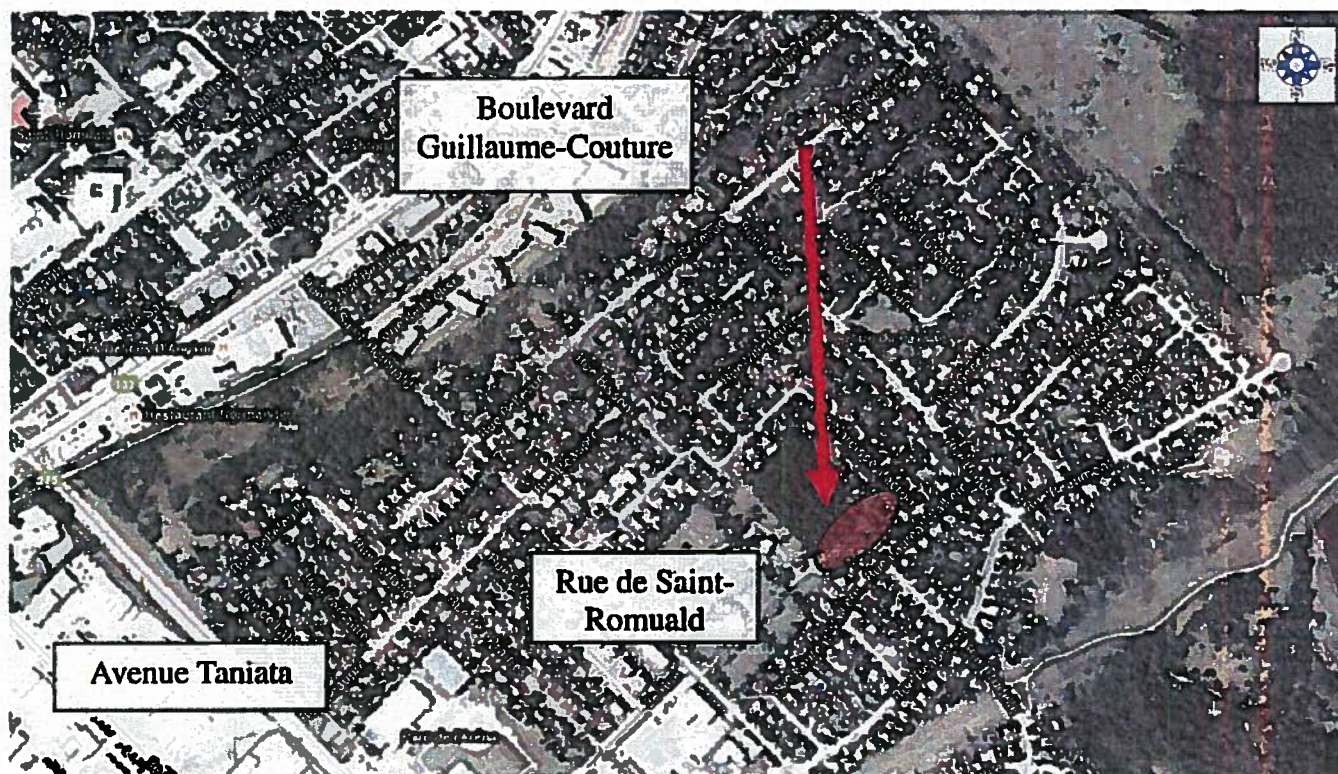
COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale : [Signature] Date : 2016/03/17

Localisation 1/2



Localisation 2/2





Conseil de la Ville

Règlement RV-2016-XX-XX modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone H1226 à même une partie de la zone P1227, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Gilles Lehouillier, maire

Danielle Bilodeau, greffière



ZONAGE AVANT MODIFICATION



AGRANDISSEMENT DE LA ZONE H1226 À MÊME P1227



ZONAGE APRÈS MODIFICATION



Procédure de modification réglementaire

- **Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**
 - Avis de présentation
 - Adoption du projet de règlement
 - Avis public annonçant une assemblée publique de consultation
 - Assemblée publique de consultation (Chutes-de-la-Chaudière-Est)
 - Adoption du second projet de règlement
 - Avis public - demande d'approbation référendaire
 - Adoption du règlement
 - Avis public concernant l'examen de la conformité au schéma
 - Avis public d'entrée en vigueur